

Ne pas mettre en péril les investissements dans la transformation urgente du système énergétique

Le Parlement a clairement adopté le Mantelerlass et, ainsi, la transformation du système énergétique

Le Parlement a adopté le Mantelerlass à une majorité claire et nette. Le Mantelerlass indique comment atteindre les objectifs énergétiques et climatiques et garantir la sécurité d’approvisionnement: il faut un développement massif des énergies renouvelables, une forte électrification, une transformation et une extension des réseaux électriques qui correspondent aux besoins, et des solutions de digitalisation pour un système énergétique intelligent et basé sur les données.

Les offensives solaire et éolienne ainsi que le projet d’accélération des procédures doivent faire progresser rapidement le développement des énergies renouvelables. Afin que de nouvelles installations de production puissent être mises en services sans retard, il ne faut pas que la transformation et l’extension des réseaux de transport et de distribution soient repoussées. Au contraire: elles doivent aussi être accélérées (projet d’accélération des procédures pour les réseaux). Au vu des signes avant-coureurs actuels, des obstacles supplémentaires aux investissements dans les réseaux électriques ne sont donc pas acceptables.

La transformation du système énergétique nécessite de gros investissements

Cette transformation et ce développement du système énergétique, y compris la transformation et l’extension des réseaux, vont nécessiter des investissements considérables ces prochaines années.

L’OFEN table, d’ici à 2050, sur des investissements «nécessaires de toute façon» de 1400 milliards de francs environ (OFEN, 2020¹) pour le renouvellement, la modernisation et le remplacement d’infrastructures énergétiques, de bâtiments, d’installations, d’appareils ou de véhicules existants d’ici à cette date. Avec l’objectif zéro émission nette d’ici à 2050, les besoins d’investissements augmentent de 109 milliards de francs au total (par rapport aux investissements «nécessaires de toute façon»). Pour le réseau de distribution, l’OFEN part de besoins d’investissements supplémentaires nécessaires pouvant atteindre 80 milliards de francs entre 2020 et 2050 (OFEN, 2022²). En somme, les besoins d’investissements dans l’ensemble du système, avec les coûts générés de toute façon, se montent à environ 1600 milliards de francs d’ici à 2050.

Si les moyens manquent pour ces investissements, cela met en péril non seulement la stratégie énergétique et climatique, mais aussi et surtout la sécurité d’approvisionnement. Ce sont précisément les investissements dans la production et le réseau qui garantissent un approvisionnement résilient. L’approvisionnement suisse en électricité affiche jusqu’à présent une très haute fiabilité, aussi en comparaison avec d’autres pays européens.

Les investissements dans les infrastructures pour les 80 ans à venir nécessitent un rendement de capital stable et concurrentiel

La mise à disposition de capital – par la branche énergétique, mais aussi par des investisseurs indépendants et des particuliers – pour le système énergétique suisse requiert une rétribution appropriée et surtout fiable. Et ce, en particulier lorsqu’on prend en compte des opportunités d’investissement alternatives et au vu du fait que les investissements dans les infrastructures de la branche énergétique se font sur du

¹ <https://www.bfe.admin.ch/bfe/fr/home/politik/energieperspektiven-2050-plus.exturl.html/aHR0cHM6Ly9wdWJkYi5iZmUuYWRTaW4uY2gvZnVvcHVibGijYX/Rpb24vZG93bmxvYWQvMTAzMjA=.html>

² <https://www.news.admin.ch/newsd/message/attachments/74145.pdf> (en allemand avec résumé en français)

très long terme (jusqu'à 80 ans) et que des risques existent même en situation de monopole (surtout des risques liés à la réglementation).

Les fournisseurs d'énergie et en particulier aussi les investisseurs indépendants investissent là où il y a de la sécurité juridique et d'investissement et où le rendement est bon. En cas de dégradation des conditions-cadre, il existe un danger de fuite des capitaux, p. ex. vers des pays et/ou des branches offrant un cadre d'investissement plus attractif. Avec la transformation mondiale des systèmes énergétiques, on a besoin de capital pas seulement en Suisse, mais dans le monde entier. La concurrence augmente.

Conserver une réglementation éprouvée en se basant sur des méthodes scientifiques

Pour déterminer la rémunération du capital investi dans le réseau électrique, on utilise le taux d'intérêt calculé du capital, ou WACC (Weighted Average Cost of Capital). Le concept actuel, introduit en 2014, a été sciemment choisi afin de stabiliser la rémunération du capital. Cet objectif a pu être atteint et continue à prévaloir. Le modèle a fait ses preuves, est stable, solide et repose sur un large consensus en théorie comme en pratique.

Le concept du WACC est aussi utilisé pour le calcul de l'encouragement du développement des énergies renouvelables (y compris la grande hydraulique). Celui-ci est directement couplé au concept du WACC pour le réseau. Le WACC est un élément important pour le système énergétique dans sa globalité (production et réseau).

D'un point de vue méthodique, il n'y a pas de raison de changer fondamentalement de méthode et d'abandonner le concept existant jusqu'à présent et ses paramètres. Une adaptation du concept uniquement sur la base d'un objectif politique visant à faire baisser les tarifs à court terme serait contreproductive et irait à la charge de sa stabilité à long terme et des investissements nécessaires d'urgence dans l'infrastructure du secteur énergétique.

Des mesures d'efficacité dans le domaine du réseau sont déjà prévues

La maxime selon laquelle le réseau doit être efficace (ainsi que sûr et performant) vaut d'ores et déjà. De plus, avec la Stratégie Réseaux électriques, il a été ancré dans la loi en 2019 que le réseau devait tout d'abord être optimisé avant d'être renforcé ou étendu.

Dans le cadre du Mantelerlass, on a maintenant procédé à diverses adaptations supplémentaires qui permettent d'utiliser les potentiels d'efficacité dans le réseau et, partant, d'éviter d'augmenter encore l'extension (de toute façon) nécessaire. En font partie la possibilité de *peak shaving* et l'utilisation simplifiée de flexibilité en faveur du réseau. En plus, il y aurait d'autres possibilités d'optimisation dans le domaine de la tarification du réseau, qui, à l'inverse d'une baisse du WACC, pourraient poser des incitations effectives pour une utilisation efficace du réseau. En outre, on introduit désormais la régulation Sunshine, dont le Conseil fédéral attend également un effet sur l'évolution des coûts de réseau.

Avant d'essayer de presser sur les coûts du réseau en abaissant le WACC, il faudrait utiliser les potentiels existants et évaluer l'effet de la nouvelle réglementation.

Conclusion: une adaptation du concept du WACC va à l'encontre de l'urgence de la transformation

Il faut de la sécurité d'investissement et donc une évolution durable et stable du WACC. Une adaptation du concept du WACC et des paramètres en vigueur freinerait les investissements nécessaires et mettrait en péril les objectifs énergétiques et climatiques ainsi que la sécurité d'approvisionnement. De plus, ce ne sont

pas uniquement les nouveaux investissements qui sont concernés par une adaptation du concept, mais aussi les investissements déjà effectués, qui l'ont été sur la base d'autres conditions.

Un nouveau changement pourrait remettre en question la stabilité à long terme du cadre réglementaire. Et ce, précisément au moment où se profilent une transformation massive et très urgente ainsi que de gros investissements qui doivent rendre le système énergétique plus résilient. Différentes autres mesures sont également déjà engagées avec pour but d'atténuer la hausse des coûts attendue.

Une adaptation du concept du WACC qui dégrade et déstabilise les conditions pour les investissements est clairement en contradiction avec diverses mesures mises en œuvre actuellement pour accélérer la transformation (projets d'accélération des procédures pour la production et le réseau, offensive solaire).